

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique.

Etaient Présents : Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON EZCUTARI ROCHETEAU Mrs CHARLIER LEDOUX RENARD VIOT

Etait absente : Mme Carine BIAT excusée, Mme Emilie AUGER excusée donnant pouvoir à Mr Jean-Marc BONNET

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur Christophe LEDOUX est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR : - Différentes délibérations concernant la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
 Délibérations pour lancer le dossier DCE (documents consultations des entreprises) pour l'église.
 - Divers

Monsieur Bonnet Jean-Marc, Maire, ajoute à l'ordre du jour la délibération pour la signature de l'avenant portant changement de coordonnateur pour la Régie Electrique du Pays Chartrain et la décision modificative sur Budget M14 2016 après acceptation à l'unanimité par mail pour le paiement des indemnités aux agents.

2016/061 Décision modificative Budget M14 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dépenses importantes ont eu lieu sur le budget et que nous devons procéder à une décision modificative

Chapitre 65 Article 6531 en dépense	+ 462.83€
Chapitre 12 Article 6411 en dépense Personnel titulaire	+ 1 041.20€

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur :

Chapitre 11 en dépenses Article 60621 combustible	- 504.03€
Article 61521 Terrains	- 1 000.00€

2016/062 Délibération pour approbation du rapport de la commission locale des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté Communes du Pays Courvillois vers la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) suite à la réunion du 14 novembre 2016 à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour l'approbation du rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'accepter l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.).

2016/063 Délibération pour Groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avenant n° 1

Projet de Rapport :

Monsieur le Maire présente le rapport :

Un groupement de commande a été conclu pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SEIPC. Le groupement compte 41 membres à ce jour. Le SEIPC a été désigné coordonnateur du groupement de commande dans la convention initiale.

Compte tenu de la dissolution du Syndicat au 31/12/2016, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un 1^{er} avenant ayant pour objet de :

- Modifier le coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention ;
- Modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Cet avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'autoriser à signer ce dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique, ayant pour objet de prendre en compte le changement de coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention, de modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que d'actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

2016/064 Demande de subvention FDAIC 2017 pour projet cœur de village Abords de L'église

Le conseil approuve à la majorité (9 Pour et 1 abstention) le projet cœur de village pour la réalisation des travaux aux abords de l'église

Coût estimatif des travaux : **H.T 130 074.00€** **soit 156 088.80 TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au titre du FDAIC 2017 pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention FDAIC 25%	32 518.50 €
Subvention Région 30 %	39 022.20 €
Subvention enveloppe parlementaire	7 000.00 €
Autofinancement	77 548.10 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2017 Fin des travaux : juin 2019

2016/065 Demande de subvention 2017 à la Région pour projet cœur de village Abords de L'Eglise

Le conseil approuve à la majorité (9 Pour et 1 abstention) le projet cœur de village pour la réalisation des travaux aux abords de l'église

Coût estimatif des travaux : **H.T 130 074.00€** **soit 156 088.80 TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Régional au titre de 2017 pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention FDAIC 25%	32 518.50 €
Subvention Région 30 %	39 022.20 €
Subvention enveloppe parlementaire	7 000.00 €
Autofinancement	77 548.10 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2017 Fin des travaux : juin 2019

2016/ 066 Délibération pour donner délégation au Maire pour le projet cœur de Village Abords de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du Conseil Municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la délibération n° 2015/013 du 28 avril 2015, donnant pouvoir au Maire pour un montant de 10 000.00€ pour des marchés et des accords de travaux, Monsieur Bonnet demande à l'assemblée de Prendre une délibération pour lui donner pouvoir de signer les devis et de faire procéder à la publication du marché pour le projet cœur de Village « Abords de l'Eglise ». Ce projet s'élevant à 130 074.00€ HT soit un total de 156 088.80€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 Pour et 1 abstention)**Décide**

Donner pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour la publication du marché Public concernant le projet cœur de Village « Abords de l'église » pour un montant de 130 074.00€ HT soit un total de 156 088.80€ et de signer les devis.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L.2122-23 du C.G.C.T.)

Divers

Monsieur le Maire présente les tarifs de la Communauté de Commune Entre Beauce et Perche pour l'année 2017

- Diagnostic de l'assainissement pour vente 220.00€uros
- Vidange des fosses septiques 160.00€uros
- Conception et réalisation projet avec l'ATD 300.00€uros

Monsieur Jean-Marc Bonnet informe le Conseil Municipal que les travaux des canalisations d'eau à la Noëlle de Landelles à Fontaine la Guyon ne sont pas encore terminés, mais que les travaux de voiries ont commencé. Cette année à la Noëlle seront faits seulement les caniveaux et l'enrobé sera réalisé au mois de février 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mouton 2^{ème} adjointe. Madame Mouton présente les effectifs des enfants aux temps d'accueils périscolaires pour l'année scolaire de 2015 à 2016 56 enfants à Landelles et 42 enfants à Billancelles pour cette année 47 enfants à Landelles et 37 enfants à Billancelles. Il y a six animateurs dont 3 pour les primaires et 3 pour les maternelles. Les activités périscolaires présentées à Landelles sont le sport, les contes et histoires pour les plus petits et l'anglais pour les enfants de 10 à 11 ans, à Billancelles sport, activités manuelles et

dessins et initiations aux portugais.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Céline Ezcutari Conseillère Municipale. Mme Ezcutari annonce que le 06 janvier 2017, l'association de l'amicale et sportive de Billancelles invite ses adhérents ainsi que les représentants de l'association de chasse et le Conseil Municipal à partager la galette.

Mme Ezcutari demande au Conseil Municipal s'il était possible de prêter la salle polyvalente pour organiser un repas et une soirée dansante en mai ou juin 2017. Le Conseil Municipal décide de prêter à titre gratuit à toutes les associations de la commune de Billancelles la salle polyvalente pour organiser une manifestation une fois par an. Mais que cette dernière soit rendue propre sinon un forfait ménage sera facturé.

Mme Ezcutari demande que le chauffage soit allumé tous les mercredis vers 13 h 30. Cette demande est acceptée mais un radiateur sur deux sera mis en route.

Une randonnée pédestre sera organisée en septembre par l'association de l'amicale et sportive de Billancelles.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 19 h 00 à la salle polyvalente de Billancelles et les projets futurs seront présentés aux publics.

Le Vide Grenier de Billancelles aura lieu le dimanche 28 mai 2017.

La séance est close à 23 h 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Tableau récapitulatif des délibérations

N° délibération	Intitulé	Accepté
2016/061	Décision modificative Budget M14 2016	Accepté à l'unanimité
2016/062	Délibération pour approbation du rapport de la commission locale des charges transférées (C.L.E. C.T.) de la Communauté Communes du Pays Courvillois vers la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.	Accepté à l'unanimité
2016/063	Délibération pour Groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avenant n° 1	Accepté à l'unanimité
2016/064	Demande de subvention FDAIC 2017 pour projet cœur de village Abords de L'église	Accepté à majorité (9 pour et 1 abstention)
2016/065	Demande de subvention 2017 à la Région pour projet cœur de village Abords de L'église	Accepté à la majorité (9 pour et 1 abstention)
2016/ 066	Délibération pour donner délégation au Maire pour le projet cœur de Village Abords de l'Eglise.	Accepté à la majorité (9 pour et 1 abstention)